

**Immeuble communal 8, chemin des Prés de Vaux - Location précaire
à la Société FABRICOM - Assujettissement à la TVA du bâtiment et du loyer**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société FABRICOM Systèmes d'Assemblage (SA) installée dans la ZI de Châteaufarine, a tout récemment fait part à la Ville de son souhait de pouvoir occuper un des bâtiments de l'ex- société SUPERFOS (2 485 m²) situé à Besançon, 8 chemin des Prés de Vaux, pour le montage de ses lignes d'assemblage, et pour une période prévisionnelle allant du 15 mars 1999 au 31 décembre 1999.

Cette période correspond à la durée prévisionnelle du chantier de construction du nouveau bâtiment de la Société FABRICOM au parc La Fayette.

Il est proposé d'accorder à cette société une location précaire, aux conditions suivantes :

- loyer hors charges pour la période précitée de 354 000 F HT.

En outre, en vertu de l'article 260.2 du Code Général des Impôts, la Ville peut opter pour l'assujettissement à la TVA des loyers de ce bâtiment.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer :

- la déclaration d'option d'assujettissement du bâtiment et des loyers à la TVA à compter du premier jour du mois au cours duquel elle sera déclarée,

- le contrat de location précaire au profit de la Société FABRICOM aux conditions précisées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 22 mars 1999.